

Règlement pour la Brocante PARACHUTE

1. Prière de vous munir de votre reçu de réservation (ce document imprimé) et de les présenter au responsable lors du contrôle.
2. Les arrivées se font entre 7h00 et 8h30 du matin. Fermeture des barrières à 9h00. Les départs se font à partir de 19h00. Il est donc recommandé de commencer à ranger les stands dès 18h00.
3. Les emplacements non occupés à 9h00 pourront être attribués à d'autres personnes.
4. Les emplacements réservés ne seront ni échangés, ni remboursés. En cas de revente, votre nom étant sur le ticket de réservation, vous serez tenu responsable en cas de problème.
5. Les organisateurs se réservent le droit de refuser la location d'un emplacement à toute personne n'ayant pas respecté le règlement ou ayant occasionné des désagréments aux riverains, ceci est également valable pour les brocantes futures.
6. Il est interdit de vendre des animaux, des armes, des contrefaçons, des produits alimentaires sans autorisation, des objets à connotation xénophobe et interdit de faire une tombola ou loterie, de distribuer des flyers publicitaires, objets publicitaires, cartes de visite, ...
7. **CAUTION** : Une caution propriété de 10,00€ est demandée et sera restituée uniquement par compte bancaire (uniquement si l'emplacement est impeccable) après vérification de l'emplacement par le responsable (aucun déchets, sacs poubelles, cartons et invendus ne seront tolérés).
8. Chaque participant a lu les règles de la brocante et s'engage à le respecter scrupuleusement.

Brocante 2027 : Le dimanche 19 septembre 2027

Réservation professionnels : place à 80€ +10€ de caution, du 8/04 au 15/04
inclus (uniquement sur le site uniquement www.brocanteparachute.be)

Réservations particuliers : place 40€+19€ caution à partir du 16/04

parachute_jump@skynet.be